

Paris, le 9 avril 2021

**Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations  
relatives à l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2021**

*Avertissement : Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, le Président-Directeur Général d'EDF, sur délégation du Conseil d'administration, a décidé que l'Assemblée générale mixte de la Société, prévue le 6 mai 2021 et initialement convoquée avec la participation de ses actionnaires, se tiendra finalement à huis clos, hors la présence physique de ces derniers. Les actionnaires sont invités à se rendre sur le site internet de la Société pour consulter les documents relatifs à l'assemblée générale.*

L'Assemblée générale mixte annuelle des actionnaires se tiendra à huis clos au siège social de la Société (au 22-30 avenue de Wagram 75008 Paris), le jeudi 6 mai 2021 à 10 heures, et sera diffusée en direct sur le site internet de la Société<sup>1</sup> ([www.edf.fr](http://www.edf.fr)).

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 27 du 3 mars 2021. Le texte définitif des projets de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée figure dans l'avis de convocation qui est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 44 du 12 avril 2021.

Les modalités de participation et de vote à cette assemblée figurent dans ces avis ainsi que sur le site de la société.

Les documents et renseignements concernant l'Assemblée générale seront mis en ligne sur le site de la société à l'adresse suivante : [www.edf.fr/ag](http://www.edf.fr/ag)

---

<sup>1</sup> A moins que des raisons techniques rendent impossible ou perturbent gravement cette retransmission.